|  |
| --- |
| DEMANDE D’ACCEPTATION D’UN SOUS-TRAITANT et d’agrément  de ses condItions de paiement |

**Une demande est établie pour chaque sous-traitant présenté.**

**Tout opérateur économique qui fait une fausse déclaration au titre de la présente déclaration sur l’honneur, encourt les peines prévues à l’article 441-1 du code pénal.**

|  |  |
| --- | --- |
| **A - Identification de l’acheteur** |  |

France Travail Occitanie, établissement public administratif doté de la personnalité morale et de l’autonomie financière (SIRET n°130 005 48 116), représentée par sa directrice régionale, Madame Karine MEININGER, dûment habilitée à cet effet, domicilié en cette qualité : Bâtiment E - 33, Avenue Georges Pompidou, BP 93186 - 31131 Balma cedex.

|  |  |
| --- | --- |
| **B - Objet du marché** |  |

Le marché a pour objet des prestations juridiques en droit social pour le compte de France Travail Occitanie telles que ces prestations sont décrites dans le contrat.

|  |  |
| --- | --- |
| **C - Objet de la demande et identification du sous-traitant** |  |

En cas de groupement d’opérateurs économiques constitué en application des articles R. 2142-19 à R. 2142-27 du code de la commande publique, le sous-traitant est présenté par le membre suivant du groupement :

|  |
| --- |
| Le sous-traitant présenté est :  Indiquer la raison ou dénomination sociale, l’adresse du siège social ou siège, la forme juridique, le numéro SIRET, les numéros de téléphone et de télécopie et courriel du sous-traitant.  Si différent, indiquer la raison ou dénomination sociale, adresse, forme juridique et numéro SIRET, numéros de téléphone et de télécopie et courriel du service ou établissement chargé de l’exécution des prestations sous-traitées. |

|  |
| --- |
| **D - Déclaration sur l’honneur que le sous-traitant n’entre dans aucun de cas d’interdiction  de soumissionner** |

Je, soussigné à la rubrique J, déclare sur l’honneur que le sous-traitant identifié à la rubrique C :

1. Impôts pas l’objet d’une condamnation définitive pour l’une des infractions prévues aux articles 222-34 à 222-40, 225-4-1, 225-4-7, 313-1, 313-3, 314-1, 324-1, 324-5, 324-6, 421-1 à 421-2-4, 421-5, 432-10, 432-11, 432-12 à 432-16, 433-1, 433-2, 434-9, 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 à 445-2-1 ou 450-1 du code pénal, aux articles 1741 à 1743, 1746 ou 1747 du code général des impôts ou pour recel de telles infractions, ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d’un autre Etat membre de l’Union européenne, dans les conditions fixées à l’article L. 2141-1 du code de la commande publique ;
2. a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, dans les conditions fixées à L. 2141-2 du code de la commande publique ;
3. n’est pas en situation de liquidation judiciaire au sens de l’article L. 640-1 du code de commerce, faillite personnelle ou interdiction de gérer en application des articles L. 653-1 à L. 653-8 du même code ou mesure équivalente prévue par un droit étranger ;
4. dans le cas où l’opérateur économique est en redressement judiciaire au sens de l’article L. 631-1 du code de commerce ou procédure équivalente régie par un droit étranger, est habilité à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d’exécution des prestations ;
5. n’a pas été sanctionné pour méconnaissance des obligations prévues aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1, L. 8251-1 et L. 8251-2 du code du travail, ni condamné au titre de l’article L. 1146-1 du même code ou de l’article 22
6. 5-1 du code pénal ;
7. a, au 31 décembre 2024 mis en œuvre l’obligation de négociation prévue à l’article L. 2242-5 du code du travail ;
8. n’a pas été condamné au titre de l’article 131-39 5°) du code pénal ou, dans le cas où l’opérateur économique est une personne physique, à une peine d’exclusion des marchés publics, dans les conditions fixées à l’article L. 2141-4 du code de la commande publique ;
9. ne fait pas l’objet d’une mesure d’exclusion des contrats administratifs en vertu d’une décision administrative prise en application de l’article L. 8272-4 du code du travail, dans les conditions fixées à L. 2141-5 du code de la commande publique ;
10. est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés ;
11. n’a pas, au cours des trois années précédentes, dû verser des dommages et intérêts, été sanctionné par une résiliation ou fait l’objet d’une sanction comparable du fait d’un manquement grave ou persistant à des obligations contractuelles lors de l’exécution d’un contrat de concession antérieur ou d’un marché public antérieur ;
12. n’a pas entrepris d’influer indûment sur le processus décisionnel de l’acheteur ou d’obtenir des informations confidentielles susceptibles de lui donner un avantage indu lors de la procédure de passation du marché public et n’a pas fourni d’informations trompeuses susceptibles d’exercer une influence déterminante sur les décisions d’exclusion, de sélection ou d’attribution ;
13. n’a pas, par sa participation préalable directe ou indirecte à la préparation de la procédure de passation du marché public, eu accès à des informations susceptibles de créer une distorsion de concurrence par rapport aux autres candidats ;
14. n’a pas conclu d’entente avec d’autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence ;
15. n’est pas en situation de conflit d’intérêt au sens de l’article L. 2141-10 du code de la commande publique.

Le cas échéant, l’opérateur économique fournit les informations nécessaires à la consultation du système électronique de mise à disposition d’informations ou de l’espace de stockage numérique par le biais duquel, dans les conditions prévues à l’article VI.3 du Règlement de la consultation, France Travail peut obtenir les pièces prouvant qu’il n’entre pas dans un cas d’interdiction de soumissionner : *(à compléter par le sous-traitant)*

|  |
| --- |
| **E - Capacité économique et financière, technique et professionnelle du sous-traitant** |

|  |  |
| --- | --- |
| □ | Dans le cas où le sous-traitant est présenté avant la notification du marché, à la remise du dossier de réponse, le candidat justifie de sa capacité économique et financière, technique et professionnelle à exécuter le marché par celle du sous-traitant. |

**Capacité économique et financière**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **Chiffre d’affaires annuel global (en €) sur chacun des trois derniers exercices disponibles** |
| **Exercice du** | **au** |  |
| **Exercice du** | **au** |  |
| **Exercice du** | **au** |  |

Le sous-traitant communique le chiffre d’affaires annuel global qu’il a réalisé sur chacun des trois derniers exercices disponibles.

Dans le cas où le sous-traitant est objectivement dans l’incapacité de produire ces renseignements, en particulier lorsqu’il est de création récente, il rapporte la preuve de cette incapacité et communique en lieu et place tout document de nature à attester de sa capacité économique et financière à exécuter les prestations, par exemple la preuve d’une assurance pour les risques professionnels.

**Capacité technique**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  |  | **Effectifs (au sens de l’article L. 1111-2 du code du travail) moyens annuels pour chacune des trois dernières années** |
| **Du** | **au** |  |
| **Du** | **au** |  |
| **Du** | **au** |  |

Le sous-traitant communique ses effectifs, au sens de l’article L. 1111-2 du code du travail, moyens annuels pour chacune des trois dernières années.

**Capacité professionnelle**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Prestation** | **Montant** | **Date** | **Destinataire public ou privé** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Le sous-traitant déclare les principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, privilégiant les prestations similaires à celles objet du marché public et détaillant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Ces références ne font l'objet d'une déclaration du sous-traitant qu'à défaut d'être prouvées par des attestations des destinataires, dûment datées et signées et comportant l'ensemble des éléments précités, sauf pour les prestations dont France Travail a été destinataire et pour lesquelles une déclaration est suffisante.

|  |
| --- |
| **F - Règlement n°2022/576 du 22 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine** |

Pour l’application de l’article 5 duodecies du règlement n°2022/576 du 22 avril 2022 modifiant le règlement (UE) n°833/2014 concernant des mesures restrictives eu égard aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine et, dans le cas où le montant maximum sous-traité -tel que mentionné à la rubrique G - représente plus de 10% du montant maximum du marché, je, soussigné à la rubrique J, déclare sur l’honneur que le sous-traitant identifié à la rubrique C n’est pas :

1. un ressortissant russe ou une personne physique ou morale, une entité ou un organisme établi en Russie ;
2. une personne morale, une entité ou un organisme dont plus de 50 % des droits de propriété sont détenus, directement ou indirectement, par une personne ou entité mentionnée au 1°) ;
3. une personne physique ou morale, une entité ou un organisme agissant pour le compte ou selon les instructions d'une personne ou entité mentionnées au 1°) ou 2°).

Je soussigné, à la rubrique K, déclare également sur l’honneur ne pas recourir à un sous-traitant (y compris un sous-traitant de mon sous-traitant) ou un fournisseur (direct ou indirect) se trouvant dans un cas mentionné au 1°), 2°) ou 3°) si leurs prestations représentent plus de de 10% du montant maximum du marché.

|  |
| --- |
| **G - Nature et montant maximum des prestations sous-traitées** |

Nature des prestations sous-traitées :

Montant maximum global des sommes à payer directement au sous-traitant (en € HT) :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| dont à titre indicatif : | montant maximum des sommes à payer directement au sous-traitant pour la période ferme d’exécution du marché (en € HT) : |  |
|  | montant maximum des sommes à payer directement au sous-traitant pour chaque période de reconduction du marché, en cas de reconduction (en € HT) : |  |

|  |
| --- |
| **H - Modalités de paiement et de règlement** |

|  |
| --- |
| Conditions de paiement du sous-traitant :  Indiquer les modalités de paiement et de révision des prix prévues par le contrat de sous-traitance. Les conditions de paiement du sous-traitant ne peuvent être agréées qu’à la condition que ces modalités ne dérogent pas aux dispositions correspondantes du Contrat. |

|  |  |
| --- | --- |
| **I - Coordonnées bancaires ou postales du sous-traitant** |  |

Dans le cas où le sous-traitant satisfait aux conditions ouvrant droit à paiement direct, il renseigne les rubriques ci-après concernant le compte auquel France Travail se libèrera, par virement, des sommes dues en exécution des prestations sous-traitées :

|  |
| --- |
| Compte ouvert au nom de :  Indiquer les raison ou dénomination sociale, adresse et numéro SIRET du titulaire du compte.  à la banque ou au centre des chèques postaux :  Indiquer les nom, adresse, numéros de téléphone et de télécopie.  sous le numéro :  Indiquer le code établissement, code guichet, numéro de compte et clef. |

Un relevé BIC IBAN original est joint au présent document.

|  |
| --- |
| **J - Nom, prénom, qualité, date et signature des signataires ayant compétence à cet effet** |

Le présent document doit être signé par le candidat individuel ou le mandataire du groupement momentané d’opérateur économique habilité à représenter les autres membres du groupement ou encore, uniquement pour un sous-traitant présenté à la remise du dossier de réponse, par la mandataire et chacun des autres membres du groupement si le mandataire n’est pas habilité à les représenter dans le cadre de procédure de passation. Le présent document doit également être signé par le sous-traitant.

Indiquer dans tous les cas les noms, prénoms, qualité des signataires et la date de signature.

|  |  |
| --- | --- |
| Fait à                                          , le  Signature du représentant du candidat individuel, du mandataire du groupement ou de chacun des membres : | Fait à                                          , le  Signature du représentant du sous-traitant : |

|  |
| --- |
| **K - Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant** |

Le Pouvoir adjudicateur accepte le sous-traitant proposé et agrée ses conditions de paiement.

|  |  |
| --- | --- |
|  | Fait à                                          , le  Signature du représentant du Pouvoir adjudicateur : |